



Assemblée générale des Femmes socialistes suisses du 22 octobre 2022

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Contexte

Lors de cette Assemblée générale, les élections de renouvellement de la Présidence, de la secrétaire centrale et du comité directeur, qui ont lieu tous les deux ans, seront organisées (art. 5 bis, règlement des Femmes socialistes). Un siège se libère au sein du comité directeur en raison de la démission de Frédérique Beauvois.

D'autres candidates peuvent en principe être annoncées lors de l'assemblée jusqu'au début du premier tour de scrutin. Toutes les membres inscrites des Femmes socialistes sont éligibles.

Élections de renouvellement de la Présidence : Les deux co-présidentes Martine Docourt et Tamara Funicello se représentent pour un nouveau mandat de deux ans.

Élections de renouvellement du Secrétariat central : La secrétaire centrale Gina La Mantia se présente pour un nouveau mandat de deux ans.

Élections de renouvellement du comité directeur : Elisabeth Baume-Schneider, Julia Baumgartner, Jessica Brandenburger, Marilena Corti, Mathilde Crevoisier, Barbara Keller, Virginia Köpfl, Nadia Kuhn et Laurie Willommet (par ordre alphabétique) sont à disposition pour un nouveau mandat de deux ans. Frédérique Beauvois se retire.

Bureau électoral

Le bureau électoral se compose de la présidente du bureau électoral et des scrutatrices, qui sont élues lors des affaires d'ouverture. Le présent règlement électoral sera également voté lors de l'ouverture des débats.

Ordre

Les élections se déroulent dans l'ordre suivant :

- Élections de renouvellement de la Présidence
- Élections de renouvellement de la Secrétaire centrale
- Élections de renouvellement du comité directeur



Élections de renouvellement de la Présidence

Pour cette élection, comme il y a autant de candidates que de sièges disponibles, le Comité directeur propose une élection à bulletin ouvert. Après le tour de présentation des deux candidates, l'Assemblée vote pour savoir si elle souhaite confirmer l'élection conjointe des deux candidates.

Élections de renouvellement de la Secrétaire centrale

Pour cette élection également, une candidate est disponible pour une place. La direction propose une élection ouverte. L'assemblée vote pour savoir si elle prolonge le mandat de la secrétaire centrale de deux ans.

Élections de renouvellement du comité directeur

Pour le Comité directeur, comme il y a plus de candidates que de postes à pourvoir, ces élections ont lieu **à bulletin secret**. Toutes les participantes ayant le droit de vote (membres des Femmes socialistes) reçoivent une carte de vote. Les noms des candidates sont présentés par ordre alphabétique. Dix candidates au maximum peuvent être sélectionnées.

Est élue au premier tour du scrutin la personne qui obtient la **majorité absolue** des voix. En clair : le nombre de voix déterminantes est divisé par le double du nombre maximal de postes à pourvoir. Le nombre entier supérieur suivant correspond à la majorité absolue. Les suffrages déterminants comprennent tous les suffrages exprimés moins les bulletins blancs et nuls.

Si le nombre de personnes ayant atteint la majorité absolue est supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection se fait à la majorité relative.

Si le nombre de candidates ayant obtenu la majorité absolue est inférieur au nombre maximal de sièges à attribuer, un deuxième tour de scrutin est organisé pour les sièges restés vacants.

Au deuxième tour, c'est la **majorité relative** qui est déterminante : la personne qui obtient le plus de voix est élue.